

Assemblée Générale d'installation de la CCI Ille-et-Vilaine du 29 novembre 2021

Délibération n° 3

Objet : élection des membres du Bureau

Jean-Philippe Crocq, Président, rappelle que la composition du Bureau est règlementée par l'article R.711-13 du Code de Commerce.

Les 3 présidents de délégations sont membres de droit du bureau.

Président et vice-présidents ne peuvent pas être trésorier ni trésorier adjoint.

Président et vice-présidents doivent représenter les 3 catégories.

Nul ne peut être simultanément membre du bureau d'une CCI et d'une Chambre de métiers (article R711-15).

Il fait part des candidatures proposées aux postes de :

- **Vice-président Commerce** : Laurent JOLLY
- **Vice-présidente Services, Présidente Délégation de Saint-Malo** : Béatrice LACHALARDE MONTAY
- **Présidente Délégation de Redon** : Rachel LUCAS
- **Président Délégation des Marches de Bretagne** : Jean-Michel GALLE
- **Trésorier** : Jean-Philippe ROUDIER
- **Trésorier adjoint** : Benoît CABANIS
- **Secrétaire** : Jean-François ESNEE
- **Secrétaire adjoint** : Alexandre BRANDT
- **Membre du Bureau en charge de la Formation** : Véronique RAFFRAY

Il propose l'élection en bloc, à mains levées.

Quorum : 31

Exprimés : 58

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 58

Les membres du Bureau sont élus.

Le Secrétaire,



Jean-François Esnée

Cachet



CCI ILLE-ET-VILAINE

Direction Générale
2, Avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX
Tél.: 02 99 33 66 66

Le Président,



Jean-Philippe Crocq